



Cesson Sévigné, le 17 juin 2025

COMPTE RENDU DE L'AG DU FBP Le 10 juin 2025 à 18h30 à Cesson Sévigné

ORDRE DU JOUR

La première partie de l'AG est consacrée à la présentation des comptes et de l'activité par Pierre Le Treut.

SBBPL : Le niveau de cotisations est stable par rapport à l'exercice précédent. Les coûts supplémentaires sont dus à la plateforme de formation qui est prise en charge dans sa totalité par le syndicat alors que l'année dernière, c'est l'AFCBM qui la payait. Le coût des journées automnales a été plus important en raison d'une participation accrue et d'une modification dans le traitement comptable de l'acompte payé l'année N-1 qui est maintenant traité sur l'année courante. Il y a eu également des frais supplémentaires occasionnés par la soirée intersyndicale. Les revenus de valeurs mobilières pour un montant de 164 041 € permettent d'avoir un résultat courant avant impôts de - 457 479 €. Les adhérents valident les comptes du syndicat.

BIOCOM OUEST : Le chiffre d'affaires de la formation a fortement augmenté par rapport à celui de l'année dernière. Les formations présentielles ont été bien suivies, nous avons eu 26 participants en DPC pour les JAF, 27 pour l'antibiorésistance et 25 pour le rôle du biologiste dans la santé sexuelle et 8 participants pour la formation en immunohématologie.

Rappelons que le renouvellement de la certification Qualiopi a été obtenu en juin 2024.

L'activité de télétransmission est stable par rapport à l'année précédente.

Le tableau de suivi des indicateurs est présenté à l'AG.

Le résultat de l'exercice est de -4 468 €.

AFCBM : Les produits sont nuls car depuis que la cotisation syndicale a été abaissée à 50 €, il n'y a plus de quote part pour cette association. Les fonds disponibles sont utilisés pour le financement des soirées scientifiques et de la plateforme d'e-learning. Il a été décidé lors du précédent conseil d'administration de dissoudre l'AFCBM. L'AG valide la dissolution de l'AFCBM et décide que le bénéficiaire des fonds restants après le paiement des dettes sera le syndicat FBP. Il est donné tout pouvoir à Pierre Le Treut pour la signature des documents nécessaires à la dissolution.

URPS Bio : Les subventions de l'ACOSS sont inférieures à celles de l'année précédente. Le président, Olivier Lemonnier explique qu'un certain nombres d'actions ont été réalisées dont la création d'un site internet et la participation à GECOLIB, structure inter URPS. Il est prévu de participer cette année à une action de sensibilisation sur le HPV en collaboration avec Doctolib.



Après la présentation des comptes, le président Olivier Garnier prend la parole pour évoquer différents sujets.

1. **Actualités ordinaires** : des élections sont en cours et il est observé une proportion de plus en plus importante d'hospitaliers au sein du bureau de la section G. La FBP entretient d'excellentes relations avec ses confrères de l'hôpital mais estime qu'il faut rétablir un équilibre avec l'exercice privé. C'est pourquoi, il sera envoyé une communication à tous nos adhérents pour leur expliquer la position du syndicat sans leur donner bien sûr de consignes de vote.
2. **ARS-URPS** : Une réunion doit avoir lieu pour déterminer l'état des pratiques concernant le ramassage des prélèvements en pharmacie. Depuis l'Ordonnance de 2010, cette modalité de ramassage n'est plus prévue par la Loi, bien qu'encore largement en vigueur. Suite à la sollicitation de confrères, l'ARS Bretagne a sollicité l'URPS Biologie pour faire le point sur la question. En effet, alors qu'en Pays de Loire le PRS prévoit des dispositions dérogatoires en utilisant des sites de rupture de charge et de stockage, rien n'est prévu en région Bretagne.
3. **ARS-COFRAC** : Un autre sujet a été soumis par certains biologistes, lors d'audits COFRAC. Certains auditeurs ont attiré l'attention sur le fait que les infirmières ne doivent pas participer à la phase préanalytique en dehors du prélèvement, en particulier, en ce qui concerne la centrifugation, ce traitement étant hors de leur champ de compétence. Cette interprétation a été confirmée par l'ARS ce qui pose un problème d'organisation pour les laboratoires. Olivier Garnier informe les administrateurs qu'il a été convenu d'interroger le cabinet Roquelle-Meyer sur ce point.
4. **CRAtb-ARS Bretagne** : l'ARS Bretagne et le CRAtb (Centre Régional en Antibiothérapie) a initié une enquête sur l'antibiothérapie ciblée, relayée par l'URPS Bretagne. Ce questionnaire a pour ambition :
 - d'établir un état des lieux précis du déploiement effectif des antibiogrammes ciblés en France en 2025 ;
 - d'identifier les avantages, les limites et les freins rencontrés par les biologistes au quotidien ;
 - d'élaborer, sur la base de vos retours, des outils d'aide et des pistes d'amélioration pour accompagner le déploiement de cette pratique.
5. **Fédération** : le concept de fédération fait son chemin dans les esprits des groupes de biologistes et des syndicats nationaux. Il est décidé d'en faire le sujet principal de la matinée de dimanche aux prochaines journées automnales. Pour ce faire l'ordre des pharmaciens, les syndicats nationaux, les principaux groupes de laboratoires sont invités pour en débattre.
6. **DPC techniciens** : Le président insiste sur l'urgence d'organiser des sessions DPC pour les techniciens de laboratoire. En fonction des orientations DPC, deux sujets ont été choisis : la cyto-hématologie et la garantie de cohérence d'un examen de biologie médicale du préanalytique à la validation technique. Nous allons solliciter un expert en hématologie pour le premier sujet et un binôme biologiste- qualiticien pour le second.